

Suite aux décisions prises par Monsieur le Wali de transférer la maîtrise d'ouvrage des opérations des aménagements et réhabilitations des établissements d'enseignement moyen et secondaire de la Direction des Equipements Publics à la Direction de l'Education :

Il a été décidé ce qui suit :

- 1) La Direction de l'Education a pris attache avec neuf (09) bureaux d'étude et six (06) d'entre eux ont été retenus. Ces bureaux d'étude sont chargés du suivi et du contrôle des lots qui leur sont attribués. Un contrat a été établi au préalable. Ces mêmes bureaux d'étude sont chargés de confectionner un cahier des charges.
- 2) Les travaux d'aménagement seront lancés incessamment .